

AAV IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 30 000 euros
Siège social : 70 Avenue du
Général de Gaulle
94022 CRETEIL CEDEX
504 631 557 RCS ROANNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOUT 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le 22 août,

A 18 heures,

Les associés de la société **AAV IMMOBILIER**, société civile immobilière au capital de 30 000 euros, divisé en 300 parts de 100 euros chacune, ont été convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Est présent :

Monsieur **Christophe VANYPRE**, propriétaire de 285 parts sociales

représentant 95% des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Christophe VANYPRE**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le gérant, propose de modifier l'adresse du siège social de la société, qui se trouvera 70 Avenue du Général, 94022 CRETEIL Cedex, à compter du 25 août 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Christophe VANYPRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.